



DG 66

Le Délégué au protocole

Trouillas, le 8 février 2017

## CÉRÉMONIAL DU PORTE-DRAPEAU

Ce document a été élaboré afin d'aider les comités à harmoniser le mieux possible les cérémonies et de faire en sorte que le porte-drapeau, digne représentant de son association, soit regardé et respecté par tous.

### 1. TENUE ET PORT DES DÉCORATIONS :

#### a) Le Drapeau

Le drapeau est constitué d'un carré d'étoffe double de 90 cm en soie composé de 3 bandes égales, bleu, blanc et rouge.

Le drapeau est tenu à l'aide d'un manche appelé "hampe" de 2 mètres terminée par un fer de lance en bronze doré avec un cartouche rond dans lequel est inscrit le monogramme "R.F."

Le drapeau est surmonté, à la base de la couronne, d'une cravate tricolore à 2 pans.

L'usage de la cravate de deuil est à proscrire dans les Pyrénées-Orientales.

Le drapeau est supporté sur un harnais appelé "baudrier".

Le drapeau, mis sur le baudrier est nommé "au sautoir".

#### b) La Tenue

Le porte-drapeau, à qui a été dévolu l'honneur de porter l'emblème de son association, doit être dans une tenue vestimentaire irréprochable.

Il ne doit pas omettre les gants blancs en respect de l'emblème porté.

#### c) Les Décorations

Les décorations officielles sont de grand modèle, portées à gauche et pendantes.

Les décorations d'association sont portées de la même manière mais à droite.

Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations officielles.

L'insigne officiel de porte-drapeau se porte à droite. Il peut être éventuellement fixé sur le baudrier.

La hampe du drapeau se tient de la main droite.

#### d) Les Attitudes de Pied Ferme :

##### " Garde à vous "

Placer la hampe dans le support de baudrier et l'incliner de **15°**.

##### " Repos "

Retirer le drapeau du baudrier, le bas de la hampe est placé à la pointe du pied droit et la hampe inclinée à **15°**.

##### " Le Salut "

Pendant l'exécution de l'hymne national, les porte-drapeaux étant au "garde à vous" saluent en inclinant la hampe à **45°**.

##### " Sonnerie aux Morts "

Au commandement "Aux Morts" les drapeaux s'inclinent à **60°**.

## 2. CÉRÉMONIES :

### a) Défilés et mises en place

Les porte-drapeaux sont mis en rang par 2, 3 ou 4 suivant la possibilité locale. Les drapeaux sont portés « au sautoir », le bras replié vers le torse.

Il y a lieu de respecter une hiérarchie de ceux-ci par rapport à l'emblème porté et non par la valeur de chacun, à savoir :

- Les ordres nationaux (Légion d'honneur, Médaille militaire, Ordre national du mérite),
- Les croix de guerre (14-18, 39-45, croix de la Libération, etc.),
- Les amicales (Anciens Combattants, Gendarmerie, etc.),
- Les autres associations (Souvenir Français, Croix rouge, etc.).

Les porte-drapeaux se placent en principe toujours derrière la musique sauf si des troupes participent à la cérémonie, auquel cas ils suivent les militaires.

Un chef de protocole ou, à défaut, un porte-drapeau désigné pour la coordination (et un seul) donne les ordres pour éviter le désordre.

### b) Monuments aux morts

Les porte-drapeaux arrivent en cortège, se placent de part et d'autre du monument dans l'ordre prescrit au chapitre précédent.

Il est à noter que le drapeau de la mairie du lieu où se situe la cérémonie sera mis de préférence en première position au plus près du monument à l'opposé des drapeaux des ordres nationaux.

Les porte-drapeaux saluent à la sonnerie aux morts.

Quand s'élève la sonnerie « les porte-drapeaux inclinent leur drapeau, bras tendu, jusqu'à la fin de la minute de silence ». Ils relèvent le drapeau dès le début de l'hymne national.

A l'issue de la cérémonie, au moment où les autorités se présentent pour les remerciements, le drapeau « est au pied » afin d'éviter des accidents ou des désagréments. Si les autorités enlèvent leurs gants, les porte-drapeaux doivent en faire autant. Dans le cas contraire, les porte-drapeaux gardent impérativement leurs gants.

Ils repartent en ordre ou en cortège. Ils ne doivent pas rompre les rangs sans l'accord du chef du protocole. On ne plie jamais les drapeaux devant un monument mais à une certaine distance de celui-ci.

Pour une cérémonie à caractère particulier « Congrès, Assemblée générale d'association, accueil de personnalités, etc. » des consignes particulières seront données par les Présidents ou responsables de ces associations au chef du protocole qui devra les mettre en application.

## 3. OBSÈQUES :

Un Maître de cérémonie, en général le président de l'Association dont le défunt était membre, prend soin de recueillir les désirs auprès de la famille et aide à l'organisation des obsèques.

Le chef du protocole prend les directives auprès du Maître de cérémonie afin de déterminer l'emplacement où seront installés les porte-drapeaux.

### a) Dans une maison mortuaire, hôpital ou funérarium

En règle générale, les porte-drapeaux, accueillis par l'officiant (prêtre, pasteur, rabbin ou responsable des Pompes funèbres) se placent, dans la mesure du possible, de part et d'autre du cercueil en respectant l'ordre de préséance et sans occasionner une quelconque gêne à la famille. Ils conservent le drapeau « au pied ».

Cette garde d'honneur prend fin au moment de la levée du corps. Les drapeaux forment alors une haie d'honneur devant le corbillard, les drapeaux sont « au sautoir ».

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à ce que ce dernier soit mis en place dans le corbillard

## b) Dans un édifice religieux

Les porte-drapeaux prennent place à l'endroit qu'il leur a été indiqué par l'Officiant ou le Maître de cérémonie.

Les porte-drapeaux sont placés soit derrière l'autel, soit de part et d'autre de l'autel, suivant l'ordre de préséance. Celui de la Légion d'Honneur sera placé le 1er sur le côté droit face à l'entrée.

Pour l'entrée et la sortie dans l'édifice religieux, ils seront suivis des délégations, du cercueil, du porteur de coussin sur lequel sont disposées les décorations du défunt et de la famille.

Les drapeaux sont maintenus « au sautoir ». Ce n'est que lorsque l'Officiant invite à s'asseoir que les porte-drapeaux mettent les drapeaux « au pied » et s'assoient à leur tour.

Au moment de « l'élévation » les drapeaux sont mis « au sautoir » et sont inclinés pendant que l'Officiant offre le pain et le vin.

La cérémonie terminée, les porte-drapeaux sortent pour former une haie devant la porte de l'édifice religieux les drapeaux « au sautoir ». Ils saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à sa mise en place dans le corbillard.

La cérémonie à l'office religieux prend fin. Le Maître de cérémonie remercie les porte-drapeaux.

Commandements donnés par le chef désigné des porte-drapeaux pendant l'élévation :

" **Drapeaux au sautoir** " , correspond au " Garde à vous " en cérémonie

" **Saluez** " (incliner la hampe à 45°) pendant l'offrande du pain " **Revenez** " (ramener la hampe à 15°)

" **Saluez** " (incliner la hampe à 45°) pendant l'offrande du vin " **Revenez** " (ramener la hampe à 15°)

" **Repos** " les porte-drapeaux reprennent leur position initiale.

## c) Au cimetière

S'il y a un cortège pour se rendre au cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le cortège, en tête, drapeau « au sautoir », suivis par les délégations et le porte coussin qui comprend les décorations du défunt s'il a été demandé par la famille.

A l'entrée du cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le corbillard en cortège sur deux ou trois rangs, drapeau « au sautoir ».

Arrivé devant le caveau ou la tombe, les porte-drapeaux se placent de part et d'autre, drapeau « au sautoir ».

Le Maître de cérémonie peut annoncer : « A la mémoire de Monsieur ..., je vous demande un instant de recueillement » (environ 20 secondes).

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau pendant la mise en terre.

Le Maître de cérémonie ordonne la dislocation des porte-drapeaux afin de laisser la famille dans l'intimité.

### Rappel :

Le salut par les porte-drapeaux est dû seulement :

- Au Président de la république ;
- Aux drapeaux et étendards militaires ;
- A la sonnerie aux morts et comme indiqués précédemment dans les cérémonies (Offices religieux, obsèques).

